

dispositions importantes de la Déclaration, et ce ne sont pas les seules), c'est à la réalité des situations que les Nations Unies s'intéressent, et non pas seulement aux protestations de bonne foi. D'ailleurs, ce à quoi nous pensons peut-être avant tout, c'est à la liberté la plus importante de toutes, au droit indispensable de choisir la forme et la substance du gouvernement auquel les peuples sont disposés à obéir. Cet ensemble de droits se rattache à la liberté non moins importante de ne pas vivre sous une domination étrangère. C'est là le droit à l'autodétermination, que la Déclaration sur l'indépendance des colonies a souligné particulièrement. Cette déclaration proclame solennellement, pour tous les peuples, de quelque race qu'ils soient, à quelque religion qu'ils appartiennent, de quelque couleur que soit leur peau et dans quelque pays qu'ils vivent, le droit de ne pas être assujétis à la domination d'un autre pays. Ici encore, l'ONU s'efforce de lever le voile, et de distinguer clairement la réalité. Elle espère démasquer selon le cas une domination avouée, une oppression militaire imposée par la subversion, ou un contrôle politique détenu exclusivement par un parti unique.

La plupart des délégués de l'ONU qui plaident avec passion et oeuvrent sans trêve pour la défense de ces libertés se font les porte-parole de tous les êtres humains. Cependant, quelques Etats voudraient soustraire leurs territoires aux conséquences de la Déclaration des droits de l'homme et de celle de la décolonisation. Nous nous demandons si les habitants de l'Ukraine et les peuples du bloc soviétique éprouvent une satisfaction bien profonde en pensant que les principes directeurs de ces remarquables documents doivent s'étendre à eux, comme à tous les autres peuples de l'univers. Les Nations Unies ne peuvent se désintéresser des régions qui s'entourent de mystère, mais qu'on soupçonne d'être les foyers d'une violation constante et flagrante des droits de l'homme.